



Secrétariat

ST/IC/1992/76
20 novembre 1992

CIRCULAIRE

Circulaire du Sous-Secrétaire général aux services généraux

Destinataires : Les membres des missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies et les fonctionnaires du Secrétariat

Objet : PROGRAMME DE RECYCLAGE (SIEGE)

1. La présente circulaire a pour objet de présenter aux fonctionnaires et aux membres des missions permanentes auprès de l'Organisation un premier bilan du programme de recyclage du Siège et de les informer de la suite qu'il est prévu de lui donner. Grâce à un taux de participation élevé, le programme de recyclage du papier lancé par l'Organisation en avril 1988 est, de tous ceux qui ont été mis en place dans l'Etat de New York, l'un des plus concluants. Le Conseil de la Ville de New York pour l'environnement en a reconnu l'intérêt et plusieurs sociétés importantes s'en sont inspirées. Compte tenu des objectifs et idéaux définis au cours de la récente Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et de la nécessité de se conformer à la nouvelle politique de gestion des déchets arrêtée par la Ville de New York, il a été décidé d'élargir ce programme.

2. En quatre ans et demi, le programme entrepris par l'ONU a permis d'éliminer quelque 5 000 tonnes de papier des déchets qui sont acheminés vers les décharges de la ville. D'après les statistiques du Département de l'énergie des Etats-Unis, ceci représente 90 000 arbres environ et l'équivalent de 2 millions de gallons de fioul. Ce dernier chiffre est égal à la différence entre l'énergie nécessaire pour produire 5 000 tonnes de papier directement à partir du bois et à partir de papier recyclé.

3. Le programme élargi couvre désormais les boîtes en aluminium et autres produits métalliques, les bouteilles en verre ou en plastique, le carton ondulé, le papier journal et les palettes et autres produits du bois, qui devront tous être séparés des autres déchets et recyclés. La collecte et le tri se feront dans les cuisines et les espaces de restauration du Secrétariat et du bâtiment DC-1, dans les bureaux du Secrétariat, sur la plate-forme de chargement et à l'imprimerie, et partout où sont stockées des palettes de bois

inutilisées. Des consultations sont en cours en vue d'appliquer le programme de recyclage dans les bâtiments DC-1 et DC-2 ainsi que dans les locaux du bâtiment de l'ALCOA.

4. Dans les bureaux, le recyclage sera limité au papier. A chaque étage, des poubelles spéciales destinées à recueillir les journaux et les périodiques seront placées à côté des récipients déjà installés pour le recyclage du papier. Les fonctionnaires continueront de vider dans ces derniers le contenu des chemises en plastique vert qui leur sont fournies tout spécialement pour rassembler le papier blanc et les documents sur papier blanc. Des chemises seront prochainement distribuées dans chaque bureau. Il est aussi possible de s'en procurer en téléphonant au 3-6317.

5. Les autres matières recyclables ne seront pas collectées séparément dans les bureaux car leur volume est insuffisant. Cela étant, les fonctionnaires sont vivement encouragés à ne jeter ni bouteilles ni boîtes métalliques dans leur propre corbeille à papier, mais à les déposer dans les récipients spéciaux qu'ils trouveront dans tous les espaces de restauration.

6. Des poubelles spéciales seront en effet placées dans les restaurants, buffets et cafétérias et à proximité des distributeurs automatiques, pour recevoir les boîtes en aluminium, les bouteilles en plastique ou en verre et les journaux. Les autres déchets, tels que gobelets en papier, emballages, déchets alimentaires, etc., devront être laissés sur les plateaux ou, dans le cas des gobelets et des serviettes en papier, déposés dans les poubelles prévues à cet effet.

7. Les produits du bois recyclables, tels que bureaux endommagés et palettes, seront également recyclés. Les unités de l'Organisation qui interviennent directement dans la production et l'élimination de ces objets recevront des instructions spéciales concernant leur stockage temporaire et leur enlèvement. Les bureaux métalliques endommagés seront traités comme les produits du bois recyclables. Le carton ondulé sera également trié, mis en balles et enlevé pour être recyclé.

8. Les personnes qui souhaiteraient poser des questions ou faire des suggestions à propos du programme de recyclage peuvent s'adresser directement au Chef du Service des bâtiments, M. Nicholas J. Sardegna (poste 3-6145).